

Formation ACTEUR PRAP 2S ou IBC

L'activité physique représente l'une des principales causes d'accidents de service et de maladies professionnelles. La " prévention des risques liés à l'activité physique " (PRAP) est un dispositif de formation ayant pour objectif de :

- permettre à chacun, et tout au long de sa carrière professionnelle, d'acquérir les compétences lui permettant d'être acteur de la prévention dans sa collectivité et par conséquent d'être acteur de sa propre prévention,
- permettre à la collectivité de dégager des pistes d'amélioration dans les domaines organisationnels, techniques et humains en vue de réduire les risques.

Elle est ouverte à tout salarié concerné par la prévention des risques liés à l'activité physique. 2 filières de formation spécifiques sont proposées en fonction du secteur d'activité : **secteur sanitaire et médico-social** (filière PRAP 2S) et secteurs **industrie, BTP, commerce et activités de bureau** (filière PRAP IBC)

En suivant cette formation, le salarié est en capacité d'agir sur les risques liés à l'activité physique et notamment de :

- connaître les risques liés à son activité ou à son métier,
- analyser en détail sa situation de travail,
- proposer à son encadrement des améliorations techniques ou organisationnelles d'aménagement de son poste de travail,
- mobiliser les personnes concernées par la prévention des risques dans l'entreprise,
- adopter de bonnes pratiques et des gestes appropriés à la tâche à effectuer.



PROGRAMME :

DUREE :

- 14 heures pour les salariés des secteurs industrie, BTP, commerce et activités de bureau (formation acteur prap IBC),
- 21 heures pour les salariés du secteur sanitaire et médico-social (formation acteur prap 2S).
Le différentiel d'heures avec l'autre filière s'explique par la présence de contenus liés à l'accompagnement de la mobilité de la personne aidée.

LES ACCIDENTS ET MALADIES PROFESSIONNELLES

- Statistiques et causes principales des AT/MP
- Enjeux humains et financiers

CONNAÎTRE LES RISQUES SUR LE CORPS HUMAIN LIÉS AUX ACTIVITÉS PHYSIQUES

- Les mécanismes du corps, l'appareil locomoteur
- L'activité physique et ses atteintes principales du corps
- Les conséquences sur la santé

PRÉVENIR LES RISQUES

- Les principes généraux de prévention
- Les axes d'amélioration des conditions de travail

ADOPTER LES BONNES PRATIQUES DE GESTUELLE ET D'ÉCONOMIE D'EFFORTS

- Les gestes et postures
- L'économie d'efforts
- Les particularités pour la manutention de personnes à mobilité réduite

LES PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT DU POSTE DE TRAVAIL

- L'aménagement dimensionnel
- L'ergonomie et l'environnement du poste de travail
- Étudier les aménagements avec sa hiérarchie

RETOUR D'EXPERIENCE

- Recherche de pistes d'amélioration des conditions de travail:
- A partir des causes identifiées.
- En agissant sur l'ensemble des composantes de sa situation de travail.
- En prenant en compte les Principes Généraux de Prévention.